

claration publique sur cette question il la fera, mais en attendant, les rapports sont nécessairement confidentiels.

M. GEORGE BLACK (Yukon): Le premier ministre a déjà répondu à plusieurs questions concernant la route de l'Alaska. Je voudrais lui demander ou demander au ministre intéressé (peut-être le ministre des Mines et ressources (M. Crerar)) si, avant la signature d'un accord avec les Etats-Unis à ce sujet et avant le choix définitif du tracé de la route, etc., cette question sera soumise à la Chambre. J'ai l'avantage de connaître assez bien le terrain où passera cette route et, à la suite d'une étude de plusieurs années de la question, j'ai certaines opinions personnelles sur le parcours de cette route, sur les endroits où elle pourrait rendre les plus grands services à notre pays en ce temps de guerre, où les marchandises et où les matériaux devraient être transportés, dans les deux sens. Je voudrais donc pouvoir faire bénéficier le Gouvernement de ces opinions et en même temps connaître ses plans avant qu'il soit trop tard pour les modifier, s'il y a lieu de le faire. J'aimerais avoir l'assurance que la Chambre sera mise au courant de ce que l'on a l'intention de faire avant l'exécution des travaux.

Le très hon. MACKENZIE KING: La question de l'honorable député entre dans la catégorie de celles auxquelles il est assez difficile de répondre par un oui ou par un non. Je ne voudrais pas lui répondre, dans le moment, ni dans un sens ni dans l'autre. Je lui sais gré, cependant, de nous avoir rappelé qu'il est très au courant des questions qui intéressent le Yukon et les routes qui y conduisent. Le Gouvernement sera très heureux, j'en suis convaincu, de tirer parti des connaissances qu'il possède et, pourrais-je ajouter, des connaissances spéciales que possèdent aussi plusieurs autres honorables députés surtout de la Colombie-Britannique. Je verrai à ce que l'idée émise par l'honorable député soit portée à la connaissance de mes collègues et des membres du comité mixte de la défense qui s'occupent de cette question. Nous pourrions peut-être plus tard en venir à une décision sur la ligne de conduite à suivre dans l'intérêt même de notre pays.

BIENS DES SUJETS ENNEMIS

VENTE DE BATEAUX DE PÊCHE JAPONAIS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. THOMAS REID (New-Westminster): Je voudrais poser une question au secrétaire d'Etat (M. McLarty). Je pourrais peut-être avouer qu'à mon arrivée ici je croyais adresser ma question au ministre des Pêcheries (M.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Michaud) mais les ministères empiètent maintenant tellement les uns sur les autres qu'on ne sait plus au juste à qui poser les questions, comme en fait foi le document déposé par le ministre des Finances (M. Ilsley) au sujet de la manutention des huiles de poisson. Ma question a trait à une annonce parue dans le journal *British Columbian and New Westminster* au sujet de la vente des bateaux de pêche. Je vais lire ici l'avant-dernier paragraphe de cette annonce et je poserai ensuite une question au secrétaire d'Etat. Voici ce dont il s'agit:

On acceptera les offres faites pour ces bateaux de la part de pêcheurs de compagnies de pêche de bonne foi autorisées à posséder des bateaux enregistrés au Canada.

Voici ma question: Ces bateaux sont-ils offerts en vente seulement aux pêcheurs qui ont quelque rapport avec des compagnies de pêche, ou ces bateaux sont-ils offerts à tous les pêcheurs? A la lecture de cette annonce, on serait porté à croire que les pêcheurs doivent être attachés à des compagnies de pêche avant de pouvoir faire une offre pour l'achat de ces bateaux.

L'hon. N. A. McLARTY (secrétaire d'Etat): Je suppose que la question de l'honorable député s'adresse à moi, non pas tant à titre de secrétaire d'Etat qu'à celui de gardien des biens de sujets d'un pays ennemi. Je crois que l'on a pris possession d'un nombre limité de bateaux appartenant jusque-là à des ressortissants du Japon dans la Colombie-Britannique. Quant à la question au sujet de cette annonce, maintenant que je suis averti, je saurais gré à l'honorable député de permettre qu'elle soit réservée jusqu'à ce que j'aie pu obtenir les renseignements nécessaires.

LE LOGEMENT

LA SITUATION À OTTAWA—OPPORTUNITÉ DE TRANSFÉRER LES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION DANS D'AUTRES CENTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale): Le premier ministre peut-il nous dire si le Gouvernement se propose de prendre des mesures immédiates en vue de remédier à la crise du logement qui sévit actuellement à Ottawa par suite de la nécessité de procurer un abri aux nombreux fonctionnaires des nouveaux services de l'Etat, à moins qu'on n'ait envisagé l'utilité qu'il y aurait à déménager certains de ces services dans des villes susceptibles d'assurer le couvert à tous. C'est ce dernier parti que le gouvernement des Etats-Unis a résolu de prendre.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Mon honorable ami a eu l'obligeance de me prévenir qu'il poserait